



—
Présidente de la Métropole

Décision n° 20/359/D

■ Renouvellement d'adhésion au réseau européen Eurocities et paiement de la cotisation 2020

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, suite à l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, prend la décision suivante :

Fondée en 1986, basée à Bruxelles, EUROCITIES est le réseau des grandes villes européennes (d'au moins 250 000 habitants) réunissant plus de 140 villes membres et 45 villes partenaires, représentant 130 millions d'habitants à travers 39 Etats.

Le réseau a pour objectif de :

- porter la voix de ses membres dans les débats sur les politiques européennes ;
- réfléchir aux défis auxquels seront confrontées les villes européennes ;
- être une plateforme d'échanges de connaissances et d'idées ;
- favoriser le développement de projets communs, notamment avec des financements européens

Ses orientations sont fixées par un Comité Exécutif composé de 12 villes membres (Stockholm (Présidence) Gand, Nantes, Leipzig, Birmingham, Barcelone, Tallinn, Rotterdam, Stockholm, Vienne, Varsovie, Florence et Ljubljana) et mises en œuvre par une Secrétaire générale (Mme Anna-Lisa BONI) et une équipe d'une quarantaine de personnes.

Cette approche multisectorielle permet d'avoir un regard croisé sur les différents enjeux du développement urbain et une vision globale de l'impact des politiques européennes sur les politiques locales. Dans un contexte européen de concurrence territoriale, EUROCITIES permet de développer des relations de confiance et de coopération entre villes et de renforcer des relations gagnant-gagnant en favorisant les complémentarités plutôt que la compétition.

Les échanges et le travail collaboratif entre membres d'EUROCITIES s'effectuent principalement dans le cadre de six forums thématiques (mobilité, environnement, développement économique, social, société de la connaissance et culture) et d'une quarantaine de groupes de travail.

EUROCITIES met à disposition de ces adhérents différents outils adaptés :

Signé le 29 Mai 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2020

- Un réseau de métropoles européennes ; ainsi EUROCITIES est le grand réseau des métropoles européennes.
- Des lieux et moments d'échanges d'expérience pour élus et techniciens avec les forums thématiques, les conférences et assemblées générales annuelles. Un accès privilégié à d'autres réseaux thématiques tels que le Pacte des Maires, Green Digital Charter, Civitas...
- Un accès privilégié à l'information concernant les programmes européens et leurs appels à projets grâce à un réseau au sein des institutions européennes, des notes et des lettres d'information régulières ainsi que des événements de type brokerage event dédiés à des appels Horizon 2020, UIA, MIE, LIFE.

L'adhésion de la Métropole à EUROCITIES a été formalisée par l'adoption d'une délibération en Conseil Métropolitain le 30 mars 2017, et renouvelée chaque année depuis cette date.

Depuis cette adhésion, les activités mises en œuvre par la Métropole au sein du réseau sont les suivantes :

- Participation du service Europe aux travaux du groupe des membres français d'EUROCITIES ;
- Participation aux conférences annuelles et l'Assemblée Générale du réseau organisées en novembre 2017 à Ljubljana (Slovénie) autour du thème de l'économie circulaire, en 2018 à Edimbourg (Ecosse, Royaume-Uni), autour du thème des villes compétitives et créatives, et en 2019 à Prague (République Tchèque) autour du thème " des villes à la croisée des chemins";
- Participation à la réunion annuelle de la plateforme de coopération du réseau EUROCITIES à Tallinn (Estonie) en mai 2019. La Cooperation platform est un lieu d'échange privilégié sur les programmes européens et leurs appels à projets et sur un certain nombre de thématiques, telles que Agenda urbain, climat, budget et politique de cohésion ou pilier social, d'autant plus importantes en 2019 avec la question de la préparation de la future période de programmation 2021-2027 et des actions de lobbying à mener par et avec le réseau.

Par ailleurs, le Secrétariat du réseau a contribué aux activités européennes de la Métropole à travers:

- Un appui dans la veille des appels à projets européens et plus particulièrement des appels publiés par les programmes thématiques comme UIA et Horizon 2020, notamment sur la thématique mobilité et agriculture urbaine ;
- L'information de la Métropole au sujet de la Convention des Maires pour le climat et l'énergie. Cette initiative rassemble des milliers d'autorités locales et régionales, volontairement engagées dans la mise en œuvre des objectifs européens en termes de climat et d'énergie sur leur territoire. Les villes signataires s'engagent à agir pour soutenir la mise en œuvre de l'objectif de réduction de 40 % des gaz à effet de serre de l'UE à l'horizon 2030 ainsi que l'adoption d'une approche commune visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter.

Pour l'année 2020, il est proposé de mobiliser le réseau EUROCITIES par une série d'activités :

- Intégration de services métropolitains aux Forum et Groupes de Travail :

Afin de permettre aux services métropolitains de bénéficier des « services » du réseau EUROCITIES, il est proposé d'amorcer cette intégration par les services métropolitains d'ores et déjà les plus « avancés » en matière d'usage des fonds et programmes européens, que sont les DGA Développement Economique Attractivité et Emploi, Mobilité, Culture Sport Stratégie Environnementale, Projet métropolitain, Agriculture Forêts Paysages Equipements métropolitains. De façon opérationnelle, il est proposé de mobiliser les services de ces directions en vue des prochains événements organisés en 2020-2021 dans le cadre des fora et groupes de travail correspondant à leurs domaines de compétence et d'activité.

- Finalisation de l'adhésion de la Métropole au Pacte des Maires :

L'adhésion à ce réseau apparaît incontournable pour la Métropole. En effet la Convention des Maires apporte :

Signé le 29 Mai 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2020

- . Une reconnaissance et une visibilité internationales élevées pour notre action en faveur du climat et de l'énergie ;
- . De meilleures chances de financement des projets locaux en faveur du climat et de l'énergie ;
- . Des méthodes innovantes de mise en réseau, d'échange d'expériences et de renforcement de capacités grâce à des manifestations régulières, des jumelages, des webinaires ou des discussions en ligne ;
- . Un accès rapide à un « savoir-faire d'excellence » et à des études de cas inspirantes.

- Participation à la réunion annuelle de la plateforme de coopération du réseau EUROCITIES :

La Cooperation platform, lieu d'échange privilégié sur les programmes européens et leurs appels à projets et sur un certain nombre de thématiques, telles que Agenda urbain, climat, budget et politique de cohésion ou pilier social, d'autant plus importantes en 2020 avec la question de la finalisation de la future période de programmation 2021-2027 et des actions de lobbying à mener par et avec le réseau.

Prévue initialement à Grenoble (France) du 13 au 15 mai 2020, mais remplacée par un webinaire le 13 mai suite à la crise sanitaire, la Cooperation Platform sera l'occasion de faire le tour d'horizon des activités du réseau sur les politiques et les projets, et plus particulièrement sur les actions dans le cadre de l'urgence Covid19.

- Participation aux réunions d'information et de Networking sur les appels à projets européens :

Ces réunions de mise en réseau sont utiles dans la mesure où elles permettent l'échange de bonnes pratiques entre pairs, une familiarisation avec certains appels à projets récemment publiés (notamment H2020), le maillage de réseaux et la création de partenariats dans le but de répondre à des appels à projets. EUROCITIES organisera notamment en octobre un tel Networking Event lors de la Semaine Européenne des Régions et des Villes (EWRC).

- Participation à la Conférence et Assemblée Générale annuelles 2020.

L'Assemblée générale annuelle EUROCITIES devrait avoir lieu à Leipzig (Allemagne) du 4 au 6 novembre, même si les modalités d'organisation sont encore à définir compte tenu de la pandémie de COVID19.

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération ECO 012-1786/17/CM du 30 mars 2017 relative à l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à Eurocities ;
- La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- L'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- L'avis unanime des membres du Bureau de la Métropole.

Considérant

- La cohérence des activités et services proposés par le réseau Eurocities avec les objectifs de la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière de mobilisation des programmes européens ;
- L'importance des réseaux européens de collectivités pour le développement et le rayonnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Signé le 29 Mai 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2020

- L'intérêt et l'opportunité de confirmer la présence de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans les réseaux de collectivités mobilisés au niveau européen au regard de la nécessaire prise en compte du fait urbain et des incertitudes pesant sur l'avenir de la politique de cohésion.

Décide

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Eurocities et le paiement de la cotisation 2020 pour un montant de 16.300 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires au paiement de cette cotisation sont inscrits au budget principal de la Métropole, fonction 051 nature 6281 sous politique B340

Fait à Marseille, le 29 mai 2020

Martine VASSAL